



FFvolley

BUREAU EXECUTIF N°8

PROCES-VERBAL DU 12 AVRIL 2019

SAISON 2018/2019

Présents physiquement :

Eric TANGUY, Président

Christian ALBE, Alain de FABRY, Yves LABROUSSE

Présent en visioconférence :

Florence AVABY, Alain GRIGUER

Excusés : Christine MOURADIAN, Pierre MERCIER

Assistent :

Michelle AKILIAN, Aline GEMISE-FAREAU, Axelle GUIGUET, Arnaud DAGORNE, Jean-Paul ALORO

1. INFORMATIONS DU PRESIDENT DE LA FFVOLLEY

Le décret de naturalisation de la joueuse Leandra OLINGA a été signé par le Premier Ministre, elle peut donc évoluer dès maintenant en Equipe de France.

Le Président annonce l'élection de Michelle AKILIAN en tant que suppléante pour l'Assemblée Générale de l'Agence Nationale du Sport.

CNDS/PSF 2019 - Actions FFvolley

La Fédération, en tant que Fédération pilote, a délégué pour l'attribution de l'enveloppe développement CNDS/PSF (hors emploi et formation Haut-Niveau), sur l'ensemble des Ligues Régionales, Comité Départementaux et clubs.

La Fédération sera évaluée sur l'impact effectif sur le développement par l'Agence Nationale du Sport.

La recommandation de l'agence est que la majorité de l'enveloppe soit fléchée vers les clubs. En 2018, 176 clubs, 56 Comités Départementaux et 19 Ligues Régionales ont perçus des subventions CNDS.

En avril, les critères, la procédure et la logistique mis en place par la Fédération garantissant l'équité de répartition ainsi que les critères issus du plan de développement de la Fédération doivent être communiqués à l'Agence Nationale du Sport et au Ministère des Sports,

La FFvolley avec l'Agence Nationale du Sport va organiser une journée de formation pour les référents régionaux pour le compte Asso et sur les critères des actions choisis par la Fédération.

Une enveloppe de 20 000 € pour un emploi ou le remboursement des frais occasionnés par l'instruction et la formation au fonctionnement du logiciel est attribuée à la FFvolley.

Un Référent CNDS dans chaque Ligue Régionale devra accompagner les clubs qui saisiront les dossiers sur le logiciel. Un courrier, fin avril, aux Présidents de Ligue devra être établi pour définir la mission exacte de ce référent.

Organisation de la commission « CNDS », créée à cet effet

Une commission sera constituée et composée du Président de la FFvolley, du Secrétaire Général, du Trésorier Général, d'un Président de Ligue, d'un Président de CD, d'un Président de club et de la Directrice Technique Nationale.

Le Planning prévisionnel est prévu du 15 mai au 15 juin pour le dépôt des dossiers.
Du 15 juin au 15 juillet pour l'instruction des dossiers.

→ Proposition adoptée à l'unanimité

2. SECTEUR SECRETARIAT GENERAL

Référent RGPD pour la FFvolley : Cédric DOS REIS (stagiaire du service juridique).

→ Désignation à l'unanimité

Présentation des procès-verbaux en instance d'approbation : Pas de remarques sur les PV

- Conseil d'Administration des 19-25 mars 2019.
- Commission Centrale Financière du 23 mars 2019
- Commission Centrale Sportive du 20 mars 2019
- Commission Centrale Sportive du 8 avril 2019

Procès-verbaux présentés*

- Commission Fédérale d'Appel du 11 décembre 2018
- Commission Fédérale d'Appel du 19 décembre 2018
- Commission Fédérale d'Appel du 11 février 2019
- Conseil de Surveillance des 14-15 décembre 2018

POINT SUR L'ASSEMBLEE GENERALE

Le Président de la FIVB sera peut être présent sur l'Assemblée Générale la journée du samedi accompagné de son Directeur Général.

Présence du personnel fédéral : Mesdames Nathalie LESTOQUOY, Laurie FELIX, Sylvie PROUVÉ, Messieurs Thierry BOLOMEY, Yvan MAIROT et Arnaud DAGORNE.

Modification des Statuts :

Le Président propose que le nombre de membres du Bureau Exécutif pour la prochaine olympiade soit augmenté de 2 membres choisi dans le Conseil d'Administration.

Le Bureau Exécutif se composera donc de 7 membres issus de la liste majoritaire élue + 2 élus au CA + Président LNV.

→ **Adoptée à l'unanimité**

Nouveau Règlement de la DNACG :

→ **Adopté à l'unanimité**

Concernant les vœux :

Les vœux ont été vus par les commissions centrales et la plupart d'entre eux par les Ligues Régionales.

Les vœux n'ayant pas reçu d'avis de Ligue ne sont pas examinés.

Les vœux qui n'ont pas spécifié d'application politique seraient en application à N+2.

3. SECTEUR FINANCES

Au vu de l'absence du retour de la VNL sur l'investissement financier de la FFvolley, le Bureau Exécutif posera au Conseil d'Administration du 4 mai prochain la question sur la continuité de la participation à la VNL dans les conditions actuelles.

Le Bureau Exécutif pense que la participation de la FFvolley est actuellement impossible sans abondement financier des fonds propres.

BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

Il s'avère que la réunion du 3 avril avec le COUNCIL (VNL) n'a pas été positive : le résultat 2018 de la FFvolley sera déficitaire de plus de 800 K€.

700 000 € de pertes sur les évènements (Masculins et Féminins).

Perte sur le poste Partenariat - 120 000 €.

Le secteur arbitrage dépasse son budget de 182 000 €.

4. SECTEUR SPORTIF

Modification du RPE Elite : Le candidat à l'accession proposé par la Fédération sera le premier candidat le mieux classé des éligibles.

→ **Adopté à l'unanimité**

DEMANDES DE PARTICIPATION DES SELECTIONS CORSE

La Ligue Régionale de Corse demande de pouvoir participer aux différentes organisations fédérales et ce malgré leur nombre de licenciés qui ne permet pas de valider une équipe.

MINI-VOLLEYADES – La demande de participation est parvenue trop tard, il ne sera pas possible de faire participer une sélection CORSE, à noter que les Mini-Volleyades sont une compétition de Comités Départementaux et pas une compétition de Ligues Régionales.

MAXI-VOLLEYADES - La participation est acceptée par l'organisateur.

BEACH VOLLEYADES - Le Bureau Exécutif accepte, une confirmation d'engagement leur sera adressée.

VOLLEYADES – Certaines délégations Ultramarines posent des problèmes d'hébergement du fait de leurs arrivées avancées en métropole. Forfait de la Ligue Régionale de Nouvelle-Calédonie et de la Corse ainsi que l'Equipe Féminine de la Guadeloupe.

PROPOSITION DE MODIFICATION REGLEMENTAIRE :

Le Conseil d'Administration, sur saisine du Conseil de Surveillance ou du Bureau Exécutif, peut appliquer une mesure de clémence aux décisions règlementaires dont la sanction dépasse, en durée, le cadre de la saison sportive.

Cette mesure de clémence ne peut s'appliquer :

- que pour les suspensions individuelles ou collectives (droits sportifs) de plus d'un an, n'ayant en aucun cas pénalisé le fonctionnement fédéral,
- à la fin de la saison sportive avec effet sur la saison suivante,
- aux décisions de la Commission Centrale de Discipline ou de la DNACG ayant fait l'objet d'appel à la conciliation du CNOSF.

Elle doit recevoir l'avis préventif du Conseil de Surveillance.

Cette proposition approuvée à l'unanimité par le Bureau Exécutif doit recevoir l'approbation du Conseil d'Administration puis de l'AG pour devenir effective.

5. SECTEUR ULTRAMARIN

DOSSIER MAYOTTE

Un dossier de suspension de l'équipe dirigeante, ainsi que le retrait de la délégation fédérale, seront présentés au Conseil d'Administration, ainsi que la possibilité de mise en liquidation de la Ligue Régionale.

6. SECTEUR DEVELOPPEMENT

Présentations par la Commission Fédérale du Développement et de ses Formations de la réforme des DAF et de la réforme des « Bassins de Pratiques ».

7. SECTEUR DTN

FORMATION

Proposition à l'étude de revoir les coûts d'indemnités de formation DTN.

8. SECTEUR EVENEMENTIEL

VNL CANNES

Deux candidatures de diffuseurs TV sont évoquées, nous attendons le choix de la FIVB.

EURO 2019 – POINT DE SITUATION

Un courrier promotionnel va être envoyé aux clubs, à ce jour, 10 000 billets sont déjà vendus.

Pour les phases finales (Paris) : une invitation sera proposée à chaque administrateur, chaque membre du Conseil de Surveillance et chaque Président de commissions centrales.

PRODUCTION TELEVISUELLE

La chaîne l'Equipe diffusera le match amical France/USA à Tours, la production sera assumée par la FFvolley.

La nouvelle chaîne TV cofinancée par le CNOSF « Sport en France » sera lancée prochainement.

Cette chaîne est gratuite sur les box Orange, SFR, Bouygues et Free, ainsi que sur le site Internet www.sportenfrance.fr.

La production est financée à 75 % par le CNOSF et Sport en France, 25 % sont à la charge de la Fédération.

Nous allons diffuser la Golden European Ligue ? ainsi que la finale du Championnat de France de Beach Volley du 7 juillet au Touquet.

Le match amical France/Allemagne sur Paris début septembre serait aussi diffusé sur Sport en France.

HOMOLOGATION

Le ballon All Six V500 est homologué pour les compétitions Compet'lib.

→ **Adopté à l'unanimité**

9. RESSOURCES HUMAINES

Election du Conseil Social et Economique de la FFvolley le mardi 23 avril 2019.

10. PARTENARIATS

DECATHLON – La répartition de la distribution des 12 000 ballons est la suivante :

1 800 pour les Labels Nationaux – 1 200 pour l'Année du Volley – 2 400 pour les Ligues Régionales des sites hôtes de l'EUROVOLLEY 2019 – 3 900 pour les labels régionaux - 400 pour les Coupes de France Jeunes – 1 700 pour les labels 2019 - 120 pour le rattrapage des Organismes 2018 - 400 pour les épreuves Fédérales N3 - 50 pour les épreuves Compet'lib.

Soit 11 970 ballons distribués par la FFvolley en 2019.

→ **Adopté à l'unanimité**

11. QUESTIONS DIVERSES

Le Bureau Exécutif s'associe, suite au courrier du Ministère, à l'inquiétude professionnelle des cadres techniques sur leur futur statut.

Fin du Bureau Exécutif - 18h00.

Le Président,
Eric TANGUY

Le Secrétaire Général,
Yves LABROUSSE